autre texte
FRC 3.9381 A
Case
Fnc
22266

ADRESSE

A LA CONVENTION NATIONALE

SUR

LE JUGEMENT DE LOUIS XVI.

PAR LOUIS MAZON, *du Département d'Ardèche.*

REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

Citoyen d'un Etat libre & membre du ſouverain, le droit que j'ai d'émettre mon vœu ſur les affaires publiques, eſt à mes yeux un devoir que je dois remplir librement & ſans crainte. La cauſe de Louis XVI intéreſſe le ſalut, la liberté, la gloire de la Nation Françaiſe, & ſi vous la jugez, ce ne peut être qu'en ſon nom. Repréſentans d'un peuple magnanime, humain & généreux autant que juſte, n'oubliez pas que le dépôt brillant de tous ces titres ne vous eſt confié que pour le rendre, s'il ſe peut, plus glorieux encore. Songez que toutes vos opinions, pour être

THE NEWBERRY
LIBRARY

dignes de vous doivent auſſi-bien que le jugement qui les ſuivra, recueillir les ſuffrages de l'univers, & faire l'admiration de la poſtérité : ſongez ſur-tout que dans une cauſe où vous êtes juges & parties tout enſemble, votre premier ſentiment doit être, non pas une crainte indigne, mais une ſage méfiance de vous-mêmes.

Quand je vis Louis XVI tomber d'un trône où ſa naiſſance l'avoit placé d'abord, où la volonté ſouveraine de la Nation Françaiſe l'avoit enſuite maintenu ; quand je le vis marcher à ſa priſon, faiſant retentir du bruit de ſes fers le monde entier qu'il avoit ébranlé par ſa chûte, alors je ne ſais quel ſentiment de terteur vint malgré moi me ſaiſir, & je me demandai : quel eſt donc ce coloſſe immenſe ? quelle force a pu l'abattre ? quelles mains ont pu l'enchaîner ? Aujourd'hui je me demande quel eſt ce grand coupable & qui doit le juger, quel eſt ſon crime et quelle peine il doit ſubir.

Je n'aurai pas beſoin d'examiner ſi Louis XVI au moment de ſa chûte étoit repréſentant légitime de la Nation Françaiſe, après qu'elle-même l'avoit reconnu pour tel d'une manière ſi grande & ſi ſolemnelle. Je ne dois pas examiner non plus qui doit le juger, après

que vous avez déclaré que vous le jugeriez vous-mêmes. J'obſerverai toutefois que s'il eſt vrai que le repréſentant du ſouverain ne ſoit pas inviolable et ſacré comme lui, du moins au ſouverain ſeul devroit, ce ſemble, appartenir le droit de le juger. Et que diriez-vous, ſi mécontent un jour de l'emploi que vous auriez fait de vos pouvoirs, on alloit vous en dépouiller tout-à-coup & les remettre à d'autres avec le droit de vous punir tous enſemble? Sans doute vous allégueriez d'abord votre titre de repréſentant du peuple, & vous réclameriez l'inviolabilité qui doit couvrir votre tête; mais ne pourroit-on pas vous dire que Louis XVI auſſi repréſentoit comme vous le peuple, & qu'il avoit à l'inviolabilité de ſa perſonne des droits que vous n'avez pas à la vôtre; qu'il avoit pour lui des loix écrites avec le témoignage de ceux mêmes qui les avoient faites; que ſans ces loix, jamais ſans doute il n'auroit voulu des fonctions qu'on lui déléguoit, dans un moment où l'exercice en étoit ſi dangereux; dans le moment même où l'on venoit de les proſcrire; que d'ailleurs il avoit pour lui tout ce qui peut rendre un criminel excuſable aux yeux de la juſtice; qu'il n'avoit contre lui que ſon titre de roi, ſes ennemis,

ſa foibleſſe, & la non-exiſtence d'une loi ſur laquelle cependant vous l'avez condamné.

Vous demanderiez enſuite à n'être au moins jugé que par la Nation même; & ſi l'on vous diſoit que vous n'étiez pas vous-même la Nation quand vous avez jugé Louis XVI, qu'auriez-vous à répondre? Je n'inſiſterai point ſur ces réflexions, c'eſt à vous de les peſer dans votre ſageſſe, & de voir ſi le jugement que vous allez rendre ne conſacrera pas ce principe funeſte, que les repréſentans du peuple peuvent être collectivement jugés, & qu'ils peuvent l'être par ceux qui les remplaceront.

Je ſuppoſe inconteſtables les droits qu'on prétend ſur la perſonne de Louis XVI, & je demande ſi l'on le jugera ſans paſſions auſſi bien que ſans préjugés; ſi l'on raſſemblera, ſi l'on peſera cette foule de circonſtances malheureuſes qui ſemblent s'être comme liguées pour amener ſon crime; ſi l'on ne voudra pas entendre qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'en arrêter le concours & que s'il avoit voulu le prévenir, le peuple Français ſeroit aujourd'hui le plus miſérable de tous les peuples.

Je demande ſi l'on obſervera que cette même liberté qu'on l'accuſe d'avoir voulu faire périr, les deux mondes atteſteront, s'il le faut, qu'elle n'exiſteroit pas ſans lui.

Je demande ſi l'on le condamnera même avant de le juger ; ſi ce ſera ſans pitié pour ſon infortune, ſans égard aux loix de la politique, au mépris de l'intérêt, de la gloire & de la généroſité de la Nation Françaiſe.

Je demande enfin ſi ſes juges ne verront en lui que l'homme coupable & s'ils n'auront pas devant les yeux, à côté de la liſte de ſes attentats, celle de ſes bienfaits : ce ſeroit ici le lieu d'en rappeller le ſouvenir, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un ſonge ; mais les louanges qu'il faudroit leur donner ne reſſembleroient-elles pas trop à ces éloges funèbres, dont on avoit coutume de couvrir la cendre de ſes ayeux ? N'offenſeroient-elles pas trop auſſi cette liberté ſi jalouſe, que fait frémir le tableau des actions honorables des Rois, & qui ne ſe plaît qu'au récit de leurs crimes ? Par reſpect pour elle, je laiſſerai à d'autres un devoir que j'avois moi-même à remplir ; mais cette même liberté qui défend d'encenſer la vertu, permet ſans doute au moins d'honorer le malheur ; et quel homme fut jamais plus malheureux que Louis XVI ? De tous ces grands Monarques du monde, qui comme lui furent les jouets de la fortune, & dont le ſort affreux, long-tems après qu'ils ne ſont plus, nous arrache encore des larmes, de tous

ces Monarques, dis-je, en eſt-il un ſeul qui, s'il fut traité plus cruellement que Louis XVI, n'eût pas mieux auſſi mérité de l'être ! S'il fût coupable un moment, étoit-il en ſon pouvoir de ne pas le devenir, & fit-il autre choſe que céder à l'impérieuſe loi de la néceſſité ?

Depuis le jour où de ſon propre mouvement il voulut bien rendre à ſon peuple des droits que ſes aïeux avoient uſurpés ; depuis ce jour même, aſſiégé ſans ceſſe par une foule de courtiſans pervers, de prêtres fanatiques & ſanguinaires, de monſtres qui n'exhaloient autour de lui que le poiſon de tous les vices & de tous les crimes, n'ayant auprès & loin de ſa perſonne que quelques amis; eh! quels amis encore! Tantôt priſonnier, tantôt fugitif, toujours égaré, ſeul avec quelques reſtes infortunés d'une famille errante & criminellé, pouvoit-il, hélas ! ne pas devenir lui-même criminel ? Il ſemble que tout ce qui l'environnoit eût conjuré ſa perte ; tout, juſqu'à cette aſſemblée conſtituante, qui ne lui rendit ſon trône qu'après l'avoir conſtitutionnellement élevé ſur une roche tarpéïenne, & qui ne lui donna pour l'y ſoutenir qu'une inviolabilité menſongère, qu'une liſte civile perfide, qu'un veto cruel, que les inſtrumens enfin,

qui loin de le garantir de sa chûte, devoient eux-mêmes le précipiter. Infortuné Monarque, encore aveuglé par l'éclat de sa grandeur passée, il n'entrevit pas même l'abîme affreux qu'on creusoit sous ses pas, il ne vit pas qu'on le plaçoit entre deux écueils qui devoient également le faire périr, & qu'il n'auroit pas même la liberté de faire un choix. Il ne vit pas, que pour être fidèle à son devoir, il auroit besoin de trahir la nature; qu'il ne pourroit respecter son serment sans outrager son Dieu, dont les ministres perfides étoient là pour lui commander le parjure. Ces scélérats l'ont conduit au crime en lui parlant de vertu; d'une main pieuse ils lui présentoient à signer des complots homicides, & leur bouche hypocrite prenoit le Ciel même à témoin de la sainteté des attentats qu'ils lui faisoient commettre. Pour mieux l'égarer, ils ne lui parloient que de la vie de ceux de ses pères que le peuple eût en horreur, & rien que de la mort, de la déplorable mort de ceux qu'il adora. Pour mieux le séduire, ils ne lui parloient que de sa toute-puissance, que de son inviolabilité. C'est ainsi qu'ils l'ont conduit sur les bords de cet abîme effroyable qui devoit l'engloutir, & lorsqu'effrayé de sa profondeur, il refusa d'y descendre, ils eurent bien l'audace de l'y précipiter eux-mêmes, en

insultant à sa foiblesse. Monarque malheureux, il faut le plaindre & non pas le punir : si sa main fut coupable, son cœur fut innocent. Il n'entendit jamais que la voix trompeuse de la flatterie & de l'imposture, il ne vit jamais le flambeau de la vérité, l'erreur seule fut son élément, & de l'erreur au crime, on le sait, les rois n'ont qu'un pas à faire, qu'un pas que leurs courtisans ont bientôt franchi pour eux.

Citoyens, vous l'avez vu ; tous les vices l'ont environné, l'ont poursuivi depuis son berceau; vous savez cependant si jamais il connût aucune de ces passions honteuses qui souillent chaque page de l'histoire de ses aïeux; vous savez si vivant au milieu d'une cour sybarite qui ne savoit jouir qu'en rafinant sur toutes les jouissances, il chercha jamais lui-même que de simples jeux & des plaisirs innocens; vous savez si n'ayant respiré depuis son enfance que cet air empoisonné qui fait mourir toutes les vertus, il n'eût pas toutes celles de l'homme & du citoyen, s'il ne fut pas bon maître, bon époux & bon père ; & dans cette prison affreuse qui le renferme, ne le voyez-vous pas encore insensible à ses propres maux, ne pleurer que sur ceux de sa famille; il appelle ses enfans, il les embrasse, il les baigne de ses larmes, & traçant de sa

main à ſon jeune fils les lieux que ſon enfance & ſa misère vont bientôt parcourir, vas, mon fils, lui dit-il, vas loin de ta patrie et de ton père infortuné chercher le bonheur & des amis, s'il en eſt encore ; dis-leur de t'apprendre, non pas à régner, tu n'en as plus beſoin, mais à porter le poids de ta diſgrace ; tu devois monter ſur un trône d'où je deſcends ; ſonges au moins que tu ne le peux plus aujourd'hui ſans le crime, & que ce crime affreux tu dois mourir avant de le commettre. Sois homme & citoyen ; avec la couronne je ne t'ai point ôté ces titres précieux, & ſi tu ſais les conſerver tu n'auras rien perdu. Ceux auxquels tu pourrois prétendre il faut les oublier ; ils ne feroient que te rendre comme moi malheureux & coupable.

Citoyens, ce père infortuné, ce roi malheureux il paroîtra devant vous, non pas pour vous demander une autre fois grace pour ſa vie, ah ! c'eſt bien alors qu'il auroit mérité de la perdre ! mais il ira dans le temple de la liberté, dans le ſanctuaire même de la juſtice, implorer les divinités bienfaiſantes qui l'habitent ; & ſi quelqu'un alors pouvoit lui dire : « Vous êtes déjà venu dans ce temple y chercher lâchement un aſyle, & vous n'avez fait que le profaner, » Louis ne pourroit-il pas lui

répondre : « O vous qui me reprochez ce dont vos ennemis mêmes me font un crime, ſongez au moins, ſongez aux malheurs qui devoient ſuivre mon lâche courage ; voyez quels flots de ſang il auroit, malgré moi, fait répandre ; il eſt vrai, ma mort pouvoit en être le prix ; mais après tout ce que j'avois perdu, dans l'état affreux où j'étois réduit, que pouvoit donc avoir d'effrayant pour moi cette mort, & que pouvoit-elle être à mes yeux autre choſe que le moindre & le dernier de mes maux ? Vous la demandez aujourd'hui ; peut-être vous vous attendez à me voir ſolliciter à vos genoux la grace de quelques jours infortunés qui m'accablent ; vous jouiſſez déjà de mon humiliation ; vous ſouriez à ma foibleſſe ; vous triomphez ; hé bien, c'eſt moi qui viens ici vous préſenter ma tête, & je ne veux d'autre grace que d'aller ſur l'autel de la patrie l'offrir moi-même à la main des bourreaux ; ſi c'eſt au mépris de la loi qu'elle tombe, ce ſera du moins en ſon nom, & je me croirai heureux encore de vous avoir épargné la honte d'un crime nouveau. Puiſſe ma mort amener une paix, un bonheur que je n'ai pu vous procurer pendant ma vie ! & puiſſe le voile qui couvrira mes yeux, ne pas couvrir la France de deuil, de ſang & de regrets inutiles ! »

Celui qui demande ainſi la mort ſaura ſans doute auſſi la ſouffrir; il eſt Français, & ce n'eſt pas une indigne foibleſſe que je crains, de miſérables valets ont aſſez appris à leur maître comme il falloit la vaincre; mais ſi le premier roi qui poſa les fondemens de la liberté de ſon peuple alloit être livré par ce peuple même à la main d'un bourreau, ſongez-y bien; grands Dieux! quel préſage funeſte pour les peuples! quelle grande leçon pour les tyrans!

Citoyens, l'heure approche, ſongez que c'eſt moins un jugement que vous avez à rendre qu'un monument éternel que vous devez élever à toutes les vertus qui caractériſent le peuple généreux que vous repréſentez; quand vous aurez convaincu Louis XVI, dites-lui: « La France gémit depuis aſſez long-tems du poids de vos crimes, allez en charger une terre étrangère, au nom de cette même liberté que vous avez voulu faire périr, nous vous donnons & la vie & la liberté; nous oublions vos erreurs & nous dédaignons de punir vos forfaits; quand la Nation ſouveraine aura confirmé notre jugement, ſi pour prix d'un pardon généreux vous lui prépariez un outrage de plus; allez, mille Scévola nouveaux vous attendent, la France peut bien

produire un Tarquin, mais non pas le laiſſer impuni. »

Ce jugement eſt le ſeul qui ſoit digne de la France régénérée, libre & par-tout triomphante ; & qu'on ne s'y trompe pas, un décret de mort pour Louis XVI ſeroit bien plutôt un décret de ſervitude pour tous les peuples ; car quel eſt celui qui voudroit adorer un idole de ſang, à laquelle on n'auroit encore ſacrifié que des victimes humaines ; voulez-vous élever ſolidement ſur vos têtes un nouveau temple à la liberté, n'allez pas en poſer les fondemens ſur des monceaux de cadavres ? Voulez-vous étendre par toute la terre votre doctrine ſublime, il eſt vrai, mais bien plus étonnante encore, faites-la donc annoncer auparavant par l'éloquente voix de la douceur & de la clémence : gardez-vous de faire ſortir de la bouche de votre nouvelle divinité des oracles ſanguinaires ; loin de lui préparer des adorateurs, ils ne feroient qu'effaroucher ceux qui déjà commencent à fléchir devant ſon image. Les Anglais ſeroient libres aujourd'hui s'ils n'avoient pas fait couler ſur un vil échaffaud le ſang d'un roi malheureux ; mais la fille du ciel & de l'humanité qui détourne les yeux à la vue du ſang des hommes, ne ſauroit habiter long-tems parmi les monſtres qui ſe plaiſent

à le répandre. Et pourquoi feroit-on mourir Louis XVI ? La loi qui condamne un criminel à perdre la vie, cette loi n'eſt qu'un crime, quand le bien public ne la commande pas: que ceux-là donc qui demandent à ſi hauts cris le ſupplice de Louis oſent me dire quel eſt le bien qu'ils en attendent ? Peut-être ils me diront qu'il ſera d'un grand exemple aux peuples; qu'il leur apprendra que les rois ne ſont pas des dieux; que leur culte eſt un crime, & que pour l'anéantir il faut commencer par détruire l'idole. Mais je leur demanderai s'ils veulent reſſembler à ce conquérant de l'antiquité qui croyant abolir un culte groſſier qui n'étoit pas le ſien, ne fit que le rendre plus ſuperſtitieux & plus vénérable aux yeux du peuple, en égorgeant ſon Dieu. S'ils me diſent que ce ſuplice ſera le ſceau de la république & l'épouvantail de ſes ennemis, je leur demanderai en gémiſſant, s'ils ne ſavent pas trop bien que le ſuplice des rois n'eſt que le triomphe de la royauté. Je leur demanderai enſuite ſi l'expérience de tous les tems & de tous les peuples ne leur a pas aſſez appris que non pas la mort, mais l'exil des tyrans fut toujours le tombeau de la tyrannie. Si Rome eût immolé le dernier de ſes rois, d'abord des triumvirs ſanguinaires auroient pris ſa place,

& bientôt Tibère & Néron ſeroient venus venger ſa mort. Ce peuple ſi fier, dont le nom ſeul devoit donner l'allarme aux tyrans, devenoit le plus vil des eſclaves. En exilant Tarquin, il aſſura ſa liberté naiſſante, il honora ſa république, il flétrit tous les rois dans la perſonne d'un ſeul, il devint un peuple de héros, il ſe prépara des ſiècles de triomphe & de proſpérité. Que dirai-je encore ? Il produiſit cet homme dont le nom ſeul fait l'éloge de ſa patrie, & dont le généreux dévouement fit plus pour elle que le gain de 30 batailles.

J'ai vu Louis XVI s'exiler lui-même un jour, & ce jour fut à mes yeux le plus beau qu'ait jamais eu la France : je crus qu'il étoit l'aurore de vingt ſiècles de liberté, de bonheur & de gloire. Jamais la haine des rois ne s'étoit montrée à Rome avec plus de fureur ; jamais l'enthouſiaſme de la liberté n'avoit rempli l'ame de ſes héros de plus de fierté, d'ardeur & de courage. La France entière s'étoit tout-à-coup changée en une ville de frères & d'amis : mais ce jour ſi glorieux, & qui s'éclipſa ſi vîte, un Décret de la Convention nationale ne pourroit-il pas nous le rendre plus brillant encore après avoir diſſipé le nuage de ſang qui le couvre ! Tous les Français, tous les peuples, applaudiroient à

ce Décret immortel qui feroit la gloire de la République & le déſeſpoir de ſes ennemis. Généreux républicains, c'eſt de vous que nous l'attendons ce décret ſalutaire, & quelle indigne crainte pourroit vous empêcher de le rendre? L'ombre de Tarquin vous épouvanteroit-elle? Quoi donc! au moment où nous faiſons trembler l'Europe entière, au moment où des milliers de héros ſont prêts à nous venger des inſultes de l'univers, en ce moment même nous redouterions un ſeul homme? & cet homme qui, bientôt ne ſeroit plus dans le monde qu'un phantôme errant, on diroit qu'il a pu nous inſpirer quelqu'effroi? Ce qu'une ſeule ville oſa bien faire, la France n'oſeroit l'entreprendre? Si le ſentiment de notre courage invincible pouvoit nous trahir à ce point, ſi quelques deſpotes inſolens, qui déja ne nous ont pas en vain menacé, pouvoient nous faire repentir d'avoir été trop généreux, eh bien! attendons quelques momens encore. Du ſein d'une paix profonde, nous allons voir tous les peuples de la terre attacher à leurs chars de triomphe des rois ou des maîtres. Alors, nous qui leur aurons préparé cette fête nouvelle, nous pourrons au moins en célébrer une auſſi belle que la leur. Si cependant, las d'attendre ou bien dédaignant cette gloire, nous devenions

390

jaloux d'une plus brillante encore, ne ſaurions nous donc pas auſſi nous la procurer, & quels dangers aurions-nous à courir, ſi grands que nous ne puſſions les braver ſans crainte. Ah je vous entends, s'il revenoit un jour! eh bien, s'il revenoit, ne ſeriez-vous donc plus français alors; & ſi je n'étois plus moi-même, ne ſe trouveroit-il pas parmi vous quelqu'autres Mutius? Oui, je le jure par ce grand homme, oui, mille Scévola nouveaux renaîtroient de ſa cendre immortelle, & d'une main, non pas plus ſûre, mais plus heureuſe que la ſienne, feroient tomber tous nos tyrans ennemis, au nom de la patrie & dela liberté.

De l'Imprimerie de FROULLÉ, Libraire, Quai des Auguſtins, N°. 39.